

01/06/2017

DOSSIERS

**REPORTAGE**  
 LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES

# CRÉATION OU REPRISE : POURQUOI PAS UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE ?

En ces temps troublés où le capitalisme forcené de grands actionnaires ne cherche que le profit, au détriment de salariés à l'emploi précarisé ou délocalisé, mais aussi d'entreprises plus scrupuleuses qui ne peuvent plus suivre cette concurrence sans utiliser les mêmes méthodes, le modèle coopératif s'avère une alternative intéressante.

ALAIN KRAUSZ

IMPRIMER | ENVOYER



Qu'est-ce qu'une entreprise coopérative ? C'est avant tout une entreprise de droit commercial ordinaire, qui opère comme les autres dans l'économie de marché, avec les mêmes impératifs de rentabilité. Elle prend d'ailleurs obligatoirement une forme sociale classique (SARL, SA, voire aussi SAS dans le cas des Scop), avec toutefois de grosses nuances quant à sa gouvernance. En effet, les salariés coopérateurs sont copropriétaires majoritaires de l'entreprise, et ils participent aux choix stratégiques en disposant d'une voix par personne (indépendamment du nombre de parts sociales) aux assemblées générales. De plus, les bénéfices sont majoritairement (voir article suivant) redistribués aux salariés et réinvestis dans l'activité.

À qui s'adresse ce modèle ? "Sur le plan national, la création ex-nihilo d'activités est le cas majoritaire", précise Marc Morena, directeur de l'Union Régionale des Scop (Urscoop) d'Aquitaine. "Mais ici, à l'échelle de l'ancienne région, c'est plutôt de la transmission ou de la transformation d'entreprise."

"Le modèle de la Scop est très adapté à la transmission de petites PME, on le voit avec tous les dossiers qui nous arrivent aujourd'hui"



PDF-EPUB ↓

SEKIZIOAK

ORRIALDEAK

ARTIKULUAK

HEMEROTEKA



## Tweets de @MediabaskInfo


 Mediabask INFO  
 @MediabaskInfo

[LE CHIFFRE] Avec 524 adhérents, pari réussi pour Bizi  
[mediabask.naiz.eus/eu/info\\_mbsk/2...](http://mediabask.naiz.eus/eu/info_mbsk/2...)



1 h


 Mediabask INFO  
 @MediabaskInfo

Conseil des ikastola : "aucun recul ne sera toléré en matière de politique linguistique"

Intégrer

Voir sur Twitter

C'est le cas d'une jeune Scop de Bonloc. "Monsieur Bidegorry avait manifesté son intention de partir à la retraite, et cherchait un repreneur", se souvient Didier Anchordoqui, le tout nouveau gérant de la Scop Bidegorry, qui distribue et installe du matériel agricole. "Nous en avons discuté entre salariés, et lui avons fait une proposition sous forme de Scop. Il a tout de suite adhéré au projet, ravi de pouvoir laisser l'entreprise qu'il avait créée en 1975 à ses salariés."

Encore fallait-il aider lesdits salariés à acquérir le capital, leur apport initial personnel étant insuffisant. Là, le réseau de l'Urscop est bien utile. Le complément de financement peut être apporté par des aides – la Région a mis en place un dispositif de soutien aux salariés repreneurs en coopérative –, ou des partenaires bancaires (Crédit coopératif) ou de fonds d'investissement (Herrikoa). "La plupart des Scop/Scic qui se créent en Iparralde font appel à nous", note Marie-Claire Sallaberry, directrice d'Herrikoa. "Un quart de nos investissements va vers les entreprises coopératives."

### Adapté aux petites PME

Pendant un an, et avec la guidance de l'Urscop, le futur ancien patron a accompagné le changement de gouvernance de l'entreprise. Les salariés partants pour endosser les rôles clés de direction ont eu une formation complémentaire, et la délégation s'est organisée. "On n'a même pas senti le changement lors du passage en Scop", conclut Didier Anchordoqui après ce parcours sans faute. "Le modèle de la Scop est très adapté à la transmission de petites PME, on le voit avec tous les dossiers qui nous arrivent aujourd'hui", confirme Marc Amorena.

Chez Nobatek, ancienne association employant une cinquantaine de personnes dont le fondateur, Jack Tortos a choisi d'opter pour le statut de Société Coopérative d'intérêt collectif (Scic), l'intérêt collectif était dans leur ADN. "Nous ne sommes pas là pour gagner de l'argent ou enrichir des actionnaires, mais pour développer des technologies qui vont aider le secteur du bâtiment à atteindre la transition énergétique et environnementale", définit Maxime Pousse, chef de projet et représentant des salariés au conseil d'administration. Ce centre de ressources technologiques, qui travaille avec toute la filière du bâtiment, trouve d'autres intérêts dans ce nouveau statut particulier : "La Scic nous permet d'intégrer dans le tour de table des entreprises privées, des institutions, des personnes physiques et morales, et d'organiser la gouvernance de façon représentative et équilibrée au travers de collèges", explique Olivier Scheffer, directeur. Entreprises et artisans du BTP, "start-up", collectivités locales, bailleurs sociaux, universités ou encore centres de recherches peuvent ainsi participer au capital et à la gouvernance de l'entreprise, sans risque de perte de contrôle par les salariés coopérateurs. "Ce tour de table nous permet d'élaborer et valider auprès de toute la filière notre feuille de route, pour que nos orientations pour la transition énergétique soient en phase avec tous les partenaires, et sans risque de surpondération qu'auraient de très gros industriels dans le capital d'une SA ordinaire."

### Intérêt général

Si le choix de Novatek est novateur pour un centre de ressources technologiques, il n'en a pas moins attiré l'attention : "Au début, le commissariat général à l'investissement, qui finance les instituts pour la transition énergétique, regardait le modèle de manière très incrédule. Mais maintenant ils nous font rencontrer d'autres ITE pour le leur présenter ! Ce format de gouvernance est particulièrement adapté aux organismes qui sont dans le collectif et l'intérêt général d'au moins une filière ou un secteur", conclut Olivier Scheffer.

Salon de la création et reprise d'entreprise

La CCI Bayonne Pays Basque organise ce jeudi 8 juin, dans ses locaux de l'Avenue de l'Adour, le premier salon professionnel pour devenir chef d'entreprise. La journée débutera à 9 h 30 avec l'intervention du président de la CCI André Garreta et de Catherine Lacaze, directrice du

centre de gestion Cegecoba, qui présenteront les chiffres clés de la création d'entreprises en Pays Basque Nord, les opportunités et les secteurs de vigilance.

À partir de 10 heures, et jusqu'à 18 heures, le salon est en libre accès. Quarante stands et espaces de rencontre ouverts en continu permettront de rencontrer les différents prestataires et partenaires nécessaires à la création ou reprise d'activités.

Parallèlement, des ateliers seront animés sur les thématiques suivantes : "Comment donner vie à son projet d'entreprise ?" à 10 h 30, 14 h et 16 h ; "Trouver le financement qui vous ressemble" à 10 h 45, 14 h 15 et 16 h 15 ; "Mode d'emploi juridique, fiscal et social pour créer son entreprise" à 11 h et 14 h 30 ; "Atelier spécial Micro-Entrepreneurs" à 16 h 30.

L'Union Régionale des Scop d'Aquitaine sera présente sur un stand, et interviendra lors des ateliers. Les places aux ateliers étant limitées, il est recommandé de réserver au Service Création Reprise d'Entreprise de la CCI, par mail à [entreprendre@bayonne.cci.fr](mailto:entreprendre@bayonne.cci.fr), ou par téléphone au 05 59 46 58 26.

